

Isère

23 novembre 2018 - Christophe Tréhet

À Voreppe, le réseau de chaleur chauffe au bois ET à l'énergie solaire (38)

ENERGIE

La régie Voreppe Chaleur Bois dispose depuis mai 2018 d'une installation associant une centrale solaire à une chaudière bois pour alimenter son réseau de chaleur...



La ville de Voreppe (9.818 habitants) disposait depuis 2015 d'un réseau de chaleur biomasse géré par la régie Voreppe Chaleur Bois à travers un Spic, c'est-à-dire un service public industriel et commercial. Depuis octobre 2017, celle-ci a créé un second réseau de chaleur qui a la particularité d'être couvert à plus de 92 % par des énergies renouvelables. Unique en son genre dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, il associe une centrale solaire thermique composée de 200 m² de panneaux et d'une puissance de 120 kW à une chaudière bois de 500 kW, le tout secondé pour l'appoint secours par une chaufferie gaz. Un projet en cohérence avec la démarche "territoire à énergie positive" du parc de Chartreuse et du Pays Voironnais...

Limiter le recours à l'énergie gaz

"Cette articulation solaire-bois nous permet de répondre intégralement à nos besoins par le solaire de juin à septembre... et d'en profiter pour effectuer à cette période l'entretien annuel de la chaudière bois sans être contraints d'allumer la chaufferie gaz", explique le président de la régie Voreppe Chaleur Bois et adjoint au maire de Voreppe, Jean-Louis Soubeyrou. Forte de ses ressources énergétiques renouvelables, la régie Voreppe Chaleur Bois a pu imposer à l'exploitant de son deuxième réseau de chaleur qu'il n'utilise pas plus de 8 % de gaz en puissance consommée sur l'année.

Assistance à maîtrise d'ouvrage en phase de test

Pour l'accompagner dans son projet, la régie a bénéficié d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire menée par un cabinet privé, une avocate et l'Institut national de l'énergie solaire (Ines), situé à Chambéry. Ce dernier suit de près le dispositif pendant sa première année de fonctionnement, l'expérience de la régie Voreppe Chaleur Bois faisant office de test. "Les 200 m² de panneaux solaires se sont révélés un peu trop importants en été, le circuit a atteint la surchauffe. Mais c'est néanmoins une bonne nouvelle ; un tel projet repose sur des prévisions d'ensoleillement", poursuit le président de la régie Voreppe Chaleur Bois.

Plusieurs équipements publics alimentés

Sur l'année, celle-ci parie sur le soleil pour fournir au moins 12 % des 2.000 MWh demandés par le réseau qui dessert une piscine, un Ehpad hébergeant 60 personnes, un groupe scolaire (6 maternelles et 10 primaires), des logements collectifs, existants et à créer (100 à 150 logements) ainsi que six maisons individuelles situées sur le tracé du réseau.

Bois local

Pour sa part, la chaudière bois consomme 600 tonnes de bois par an, composées pour moitié de plaquettes forestières et pour moitié de plaquettes de récupération. L'approvisionnement en bois est assuré dans un rayon de 80 km, 60 % du volume étant extrait dans un rayon de 50 km. Membre de la communauté d'agglomération du Pays voironnais et du parc naturel régional de Chartreuse, la commune de Voreppe, qui dispose de 1.400 hectares de forêt communale, peut compter sur une ressource locale en bois abondante.

Eau chaude à prix accessible

"Le prix de l'eau chaude distribuée par notre réseau solaire-bois est très accessible puisque nous la vendons en moyenne 78 € TTC le MWh", se réjouit le président bénévole de la régie. Celle-ci s'est fixé comme objectifs de "limiter le prix de la chaleur vendue aux abonnés" et de faire en sorte que "la fourniture de chauffage et d'eau chaude de ces derniers soit peu dépendante des énergies fossiles".

L'abonnement constitue l'essentiel du montant de la facture

L'abonnement au réseau constitue une part importante de la facture des abonnés : soit 56,28 € TTC par kilowatt de puissance raccordée, un montant qui correspond essentiellement à l'amortissement du réseau. Le soleil étant gratuit, "seule la part de gaz et de bois utilisés fait varier le coût de notre énergie", détaille le président de la régie Voreppe Chaleur Bois. Pour exemple, la consommation estivale d'un établissement de 10 MWh est facturée 1.881 € TTC dont 1.477 € TTC d'abonnement pour une puissance souscrite de 315 Kw.

Important soutien financier de l'Ademe

La régie voreppine supporte peu de charges de fonctionnement (22.000 € HT par an) : pour l'essentiel l'emploi à temps partiel d'une secrétaire pour émettre les factures. Pour son réseau solaire-bois de 1.000 mètres linéaire la régie Voreppe Chaleur Bois a investi 1,350 million d'euros HT. L'Ademe a soutenu ce projet à hauteur de 504.260 € HT pour la partie hors solaire thermique, et 95.000 € HT pour la centrale solaire.

Contact(s)

Régie Voreppe Chaleur Bois

 Mairie, 1 place Charles de Gaulle, CS 40147
38341 Voreppe Cedex

 04 76 50 47 85

Nombre d'habitants : 9818

Jean-Louis Soubeyroux

Président

Alain Thévenon

Co-président

 alain.thevenon@ville-voreppe.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

- › [Inauguration du réseau de Voreppe : Communiqué de presse](#)